



Recours conte l'université

Par **MaguyS**, le **14/12/2010** à **01:18**

Bonsoir,

je me suis inscrite à deux masters à l'Université,
ceci étant possible selon les formulaires d'inscription et le règlement de l'université.

Mais aujourd'hui, l'université me refuse des dispositions rendant la poursuite des deux cursus possibles et
met en danger la validation de cette année dans les deux formations.

D'autres étudiants (salariés, parents,...) pourtant bénéficient d'aménagement, et je me retrouve lésée
par rapport à eux et cela dans mes deux formations.

Aujourd'hui, je vais sans doute devoir quitter l'une de ces formations. Or, l'Université ne m'avait pas prévenue
et j'ai déjà engagé des frais de scolarité, de déplacement et évidemment du temps dans ces deux formations.

Je souhaiterais savoir si un recours est possible.

Merci de me conseiller.

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **03:02**

[citation]ceci étant possible selon les formulaires d'inscription et le règlement de l'université.
[/citation]

Si c'est le cas, vous faites un recours en vous faisant aider par votre syndicat